

Arrondissement Sud-ouest

Compte rendu et commentaires

Par Marcel Sévigny

5 ÉluEs

Jacqueline Montpetit, Mairesse

Line Hamel, conseillère ville (Pointe St-Charles/St-Henri),

Pierre Fréchette conseiller arrondissement (Pointe St-Charles/St-Henri), Jean-Yves Cartier conseiller de ville,

Ronald Bossy, conseiller d'arrondissement

Séance du Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2006

Avertissement : Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force citoyen sur des bases autonomes. Ce qui signifie qu'une véritable démocratie ne pourra être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

Habituellement entre de 30 à 40 personnes se présentent à la séance du conseil d'arrondissement. Après les 80 personnes présentes en septembre, environ 75 citoyenNEs étaient sur les lieux cette fois-ci. À quoi attribuer ce « quasi-succès » ? « On va mettre un homme la dessus » comme dirait Richard Desjardins ! Commencé à 19h00 le tout s'est terminé à 21 :45.

En manchette :

- **Reconsidération du congédiement du directeur général du Sud-Ouest**
- **Consultation publique annulée à la dernière minute**
- **Subvention à la chambre de commerce et d'industries du Sud-Ouest**

Pour une deuxième séance consécutive le conseil s'est étonnamment bien déroulé. Le ton moins arrogant de Jacqueline Montpetit, mérite encore une fois d'être souligné quoique quelques attaques auraient pu déclencher les hostilités si les éluEs mises en cause ne s'étaient pas fait discrets. En effet, elle a continué à attaquer les prises de position de ses 3 adversaires de Vision Montréal, ce qui en soit est tout à fait normal, mais en jouant plus sur l'attitude morale que par les arguments politiques. Mais surprise, cette fois les éluEs Bossy, Hamel et Cartier ont décidé de ne pas répliquer.

Questions du public :

Encore une fois la période de questions du public reste très « populaire ». Une quinzaine de personnes se sont prévaluées de la période avec des commentaires sur le manque de collaboration de l'arrondissement, respect des règlements, le dépôt d'une pétition en faveur d'un mur anti-bruit (d'ailleurs une douzaine de personnes de ce groupe étaient dans la salle), et autres petits problèmes.

Mais 2 sujets retiennent mon attention. Le premier soulevé par une citoyenne qui s'inquiète des conséquences du rôle d'évaluation, qui avec 61% d'augmentation dans le Sud-Ouest, est plus élevée que partout ailleurs dans la région de Montréal. Dans leurs réponses (partisane pour M. Bossy qui s'est attaqué au maire Tremblay) (partisane à l'égard de Jacqueline Montpetit qui a dit que Montréal est en négociation avec le gouvernement du Québec) les éluEs ont littéralement joué du violon. Ils savent qu'ils et elles marche sur des œufs. À l'évidence les gens ont de la difficulté à saisir la logique de ce qui se passe, mais les réponses « absolument déplorables » des éluEs n'aident aucunement à éclairer la lanterne des gens alors qu'il aurait été plutôt facile d'expliquer la situation et même de suggérer aux gens qu'on peut contester les évaluations.

Le deuxième sujet concerne un projet inscrit à l'ordre du jour et qui touche la construction d'un gymnase à l'école St-Jean de Matha. 2 questions la dessus dont une était de savoir si l'arrondissement allait contribuer financièrement à cet équipement de la Commission scolaire. Jacqueline Montpetit a répondu qu'il s'agissait de participer à l'évaluation et qu'après on verrait, cachant par le fait même les véritables intentions derrière l'article à l'ordre du jour. Mais, il ne fallait pas être très futé pour voir

que l'arrondissement cherchera à participer au financement alors que les éluEs affirment régulièrement ne pas avoir les fonds pour le fonctionnement régulier des services aux citoyenNEs.

Reconsidération sur le congédiement du directeur général du Sud-Ouest.

Jacqueline Montpetit a inscrit un point d'urgence pour reconsidérer la décision du congédiement du directeur général. Pour un 2^{ième} conseil de suite la mairesse utilise cette prérogative. Sans nouveaux arguments ou de nouvelles informations pertinentes, cette demande de reconsidération était inutile. À l'évidence elle ne s'était pas entretenue avec la majorité du conseil afin de vérifier les possibilités de changement d'attitude des autres éluEs et ceux-ci sans argumenter ont maintenu leur décision.

La très longue intervention de Jacqueline Montpetit, répétitive et basée surtout sur des arguments impossibles à juger pour les gens de la salle (ex : un homme estimé de tous, bon directeur d'arrondissement, compétent, etc.), n'a pas eu d'effet sur les principaux intéressés. La Mairesse a terminé avec des expressions (ça n'a pas de bons sens ce que vous faites, je ne sais pas sur quelle planète vous êtes, etc.) n'était en fait qu'une occasion de se faire du capital politique dans la salle (ce qu'elle a réussi auprès d'un certain nombre de personnes). Mais, dans les circonstances où elle savait que la résolution était inutile, c'est probablement plus auprès des cadres dirigeants de l'arrondissement, où à l'intérieur de l'administration une sérieuse partie de bras de fer se joue entre les 2 groupes d'éluEs, que Jacqueline Montpetit voulait conforter ses appuis.

Consultation publique annulée à la dernière minute

Lors du conseil du mois de septembre, les éluEs ont approuvé un projet de construction « Complexe Dompark » d'environ 160 logements « dit » abordables. Une consultation publique était prévue et les avis publics étaient déjà partis au moment où s'est tenu le conseil d'hier soir le 3 octobre.

Coup de théâtre (on en est pas à un coup près de ce temps-ci), les 3 éluEs de Vision Montréal présente et font adopter une proposition qui annule la consultation prévue pour le lendemain, soit le 4 octobre. Les éluEs affirment qu'ils ont demandé aux responsables administratifs de discuter 3 semaines plus tôt avec le promoteur pour introduire 15% de logements sociaux. Information intéressante tout de même mais tout à fait surprenante. Voilà peut-être une occasion où les intervenants sociaux devraient miser sur cet imbroglio pour faire pression pour des logements sociaux. On appelle ça jouer sur les contradictions « des adversaires ». Selon les éluEs, ils auraient rencontré le promoteur et un cadre de l'arrondissement quelques heures avant le conseil et obtenu une entente pour reporter la consultation.

La Mairesse peut mettre un veto pour 96 heures faisant en sorte que la consultation ait lieu. Mais le boycott des éluEs pourrait bousiller l'affaire.

Voilà bien une situation où les dirigeants municipaux se font balloter entre les 2 groupes d'éluEs, la Mairesse et un conseiller, membres du parti au pouvoir à l'Hôtel de ville et les 3 éluEs majoritaires dans le Sud-Ouest. Des directives contradictoires semblent être données par les 2 groupes d'éluEs aux fonctionnaires et c'est dans ce cadre qu'on peut comprendre le congédiement du directeur général. En effet, pour montrer leur capacité d'intervention les 3 éluEs ont fait un exemple en congédiant le directeur général, ce qui envoie un message très clair aux autres. Le message est aussi dirigé contre l'attitude autoritaire de la mairesse Jacqueline Montpetit.

Voilà comment l'annulation d'une consultation cache la partie de bras de fer qui se continue à l'intérieur.

Subvention à la chambre de commerce et d'industries du Sud-Ouest

Le montant de 5 000\$ n'est somme toute pas très important. Mais cette décision d'octroyer cette contribution financière revêt une signification particulière sous 2 aspects. D'abord la chambre de commerce dans ses communications publiques auprès de ses membres et dans un événement particulier propose à l'arrondissement, pour 5 000\$ de mettre de logo de la Ville et de l'arrondissement sur ses outils de promotion et de publicité. On peut se demander de quelle publicité peut bien avoir besoin l'arrondissement auprès des entreprises alors que déjà sur le site internet, une section particulière est consacrée aux services aux entreprises. En fait, ce montant ne sert que qu'à payer une partie de la facture de la chambre de commerce dans ses communications. Un cadeau en somme au secteur des affaires qui en bien besoin par les temps qui courent ! Alors que l'arrondissement nous dit constamment courir après les fonds pour offrir une qualité de services aux citoyenNEs. Par exemple, depuis 2 ans Éco-quartier de Pointe Saint-Charles demande un réajustement d'environ 8 000\$ par année pour le territoire qu'il doit couvrir, une fin de non-recevoir à chaque fois. Mais on trouve comme ça 5 000\$ pour vanter la présence de l'arrondissement auprès des milieux d'affaires.

Plutôt un geste de bon procédé avec les fonds publics. En tout cas c'est ce que la Mairesse doit penser puisque sans que personne ne le lui demande madame la Mairesse a insisté, plutôt longuement, sur le partenariat qui doit exister entre les milieux d'affaires et l'arrondissement et que cette subvention « s'inscrit dans les liens étroits entre la chambre de commerce et l'arrondissement ». Avez-vous déjà entendu une telle affirmation publique de la Mairesse à propos du milieu communautaire et surtout des groupes qui défendent des droits fondamentaux ? Même si Jacqueline Montpetit continue de s'afficher comme venant du communautaire son esprit est résolument ailleurs.

En tout cas, il s'agissait d'une belle démonstration de solidarité avec ceux qui ont soutenu inconditionnellement la venue du casino à Pointe Saint-Charles.

Autre décisions de l'arrondissement

Article 40.01 – Dans une décision que je pourrais qualifiée de surprenante les éluEs ont refusé une demande de conversion en copropriété au 01270-74 Charlevoix et 2595 Saint-Charles. Fait cocasse aucun des éluEs de Vision Montréal y compris Line Hamel représentante de Pointe Saint-Charles, n'a voulu être proposeur ou appuyeur de la motion bien qu'elle fut adoptée à l'unanimité.

Article 40.03 – l'arrondissement autorise la construction d'un bâtiment au 1555 Wellington (coin de Conde) (probablement une modification du bâtiment actuel qui est un ancien garage selon ce qu'indique les documents) qui sera occupé par une compagnie de serrurerie et de coffre-fort. Ce dossier passera au comité conseil d'urbanisme CCU avant de se retrouver en consultation.

Article 40.05 – Une autre modification de zonage est proposé pour le bâtiment 1551 rue Centre à l'intersection de de Conde. Là aussi le CCU sera mis à contribution avant que ça vienne en consultation locale. On ne sait pas encore qu'elle entreprise s'y installera. Faites vos choix – pourquoi pas une galerie d'art !

Article 40.10 – Vous vous rappelez du projet de 66 condos rue Bourgeois et Leber ? Le projet sur l'ordre du jour a été retiré mais comme d'habitude sans que nous en sachions la raison. Toutefois, en fouillant dans les documents sur place on peut lire qu'on a tenu compte des commentaires des citoyenNEs lors de la consultation. Détail intéressant, les critiques sur la densité ont semblé porté fruit puisque les bâtiment donnant front sur la rue Bourgeois sont ramenés à 2 étages plutôt que 3 étages pour éviter les trop grands contrastes avec les maisons actuelles. Les triplex sont maintenus sur la rue Sainte-Madeleine où il n'y a actuellement aucune construction.

En conséquence le projet aura de 30 à 50 unités d'habitation plutôt que les 66 prévus. Mais moins amusant on prévoit tout de même une quarantaine de places de stationnement à l'arrière (ce qui signifie un ratio de une place pour un logement), à part des autos qui resteront stationnés sur la rue. Belle tendance pour l'avenir du quartier.

4 octobre 2006